

C.C.A.S.
Centre communal d'action sociale



N° CCASD2025_08

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
24 JUIN 2025
COURRIER ARRIVÉ

Publié sur le site internet de la commune le : 24 juin 2025

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 3 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 5

Votants : 5

Quorum atteint / Secrétaire de séance : Nathalie PEPIN

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie (nommée secrétaire de séance)	x	
BOUACHRAOUI Saïda	x	
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel		x
AVOGADRO Noël		x

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) réunis en date du 25 février 2025 ;

Monsieur le président propose aux membres du C.C.A.S. l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025, dont chaque membre a été destinataire.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 février 2025.

La secrétaire, -

Nathalie PEPIN

Le président,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.